

# Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la décision de la commission parlementaire
Marché intérieur: conditions et modalités selon lesquelles la Commission peut demander aux entreprises de fournir des informations	
Sujet 2 Marché intérieur, marché unique 8.50.01 Application du droit de l'Union européenne	

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/0087(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 021-p2; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 048
Consultation obligatoire d'autres institutions	<a href="#">Comité économique et social européen</a> <a href="#">Comité européen des régions</a>
Etape de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission parlementaire	IMCO/9/00251